

Tartegnin, Prangins, Gingins, pourquoi tous ces noms en «in»?

TOPONYMIE Sur La Côte, dix communes possèdent le même suffixe, qui se termine par la sonorité «-in». Et la raison est tout sauf liée au hasard.

PAR VALERIE.GENEUX@LACOTE.CH

Bassins, Luins, Coinsins, Tartegnin, Prangins, Gingins, Bursins, Begnins, Eysins et Givrins. Mais aussi Changins. Dix communes et un hameau de La Côte possèdent un nom qui se termine par la sonorité «-in». Pourquoi donc cette particularité propre à la région? Une lectrice nous a écrit pour nous poser la question. Pour trouver une explication, il faut remonter le cours de l'histoire. Car sur ce terrain, rien n'est dû au hasard.

A l'époque de Jules César, au premier siècle avant Jésus-Christ, des soldats vétérans et de hauts fonctionnaires romains viennent s'établir dans la colonie Iulia Equestris, qui s'étend entre le Jura, le Rhône et le Léman. Avec pour centre la ville de Noviodunum, soit l'actuelle Nyon.

«Ces soldats, qui sont majoritairement des cavaliers, vont recevoir des terrains au sein de la colonie. Ils vont alors donner leur nom à leur nouvelle propriété», explique Hervé Chevalley, spécialiste en toponymie pour la commission de nomenclature de l'Etat de Vaud. Ces anciens cavaliers, pour la plupart célibataires, s'établissent, fondent une famille et deviennent fermiers.

Ainsi, Begnins était une terre attribuée à un certain Bennius. Givrins à un vétérans du nom de Gabrius. Pour Prangins, il s'agissait d'un homme

nommé Primius. Et Coinsins, c'était Consius ou Contius. Qui étaient donc ces premiers propriétaires? Impossible de le savoir précisément. «Les noms actuels nous donnent des pistes, mais aucune ne peut remonter jusqu'à une personne en particulier», explique Hervé Chevalley. L'épigraphie, soit l'étude des stèles et autres monuments funéraires antiques, pourrait constituer un dernier recours, mais il n'est pas certain qu'il existe des sources archéologiques avec la mention de ces personnes en particulier.



Propriété de...

Pour arriver du nom latin au nom actuel, tout est question de construction grammaticale. «En latin, on ajoute le suffixe -anus au nom propre du propriétaire pour le transformer

en nom de lieu. Bennius est devenu Bennianus pour dire «propriété de Bennius», explique Hervé Chevalley. Bursins tire son nom d'un homme appelé Bruccius, ou Bruttius suivant l'orthographe, qui est devenu Bruttianum ou Bruc-

cianum pour signifier la propriété de Bruttius et qui est devenu, au fil du temps, Bursins, puis Bursins.

Avec le temps et l'évolution de la langue, qui passe du latin au français, l'orthographe va passablement changer. «La graphie se fixe seulement au début du XXe siècle. Avant cela, la nomenclature change avec l'histoire», relève Vincent Guillot, directeur de la société Pro Archives SA. A titre d'exemple, Eysins s'écrit, vers 1001, Osinco, puis Osins cent en plus tard, Oisins et Oysins vers 1210 et Eysins en 1380, selon le «Dictionnaire toponymique des communes suisses».

Hervé Chevalley explique également pourquoi certaines

communes se terminent avec un -s et d'autres pas, à l'instar de Bassins et de Tartegnin. «Il s'agit simplement d'une marque du pluriel qui a subsisté ou pas dans certains cas.»

Quid des communes en «-ex» ou en «-y»

Dans le district de Nyon, d'autres communes ou hameaux se terminent par les mêmes lettres. Telles que Borex, Chésereux, Trélex, Founex et Avenex. Dans ces cas-là, ce ne sont pas des personnes qui ont donné leur nom, mais des noms communs. «Avenex vient du mot avoine, tandis que Chésereux est issu de caesus, qui veut dire fromage en latin», avance Hervé Chevalley. Pour les communes terminant

par un y, comme Commugny, Dully, Burtigny, Signy ou encore Gilly, elles tirent aussi leur nom de personnes. A la différence que le suffixe latin qui y était apposé était -acus et non -anus. «Avec ce suffixe, ces mots ont évolué et se sont terminés par y», note Hervé Chevalley.

“ Les noms actuels nous donnent des pistes, mais aucune ne peut remonter jusqu'à une personne en particulier.”

HERVÉ CHEVALLEY
SPÉCIALISTE EN TOPONYMIE AU CANTON

